

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**



**ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**

ECW/CM/LXXX/14

Original: Français

**QUATRE-VINGTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Lomé, 7 et 8 juillet 2018

**RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE LA CRISE
ALIMENTAIRE DANS LA SOUS-REGION**

Commission de la CEDEAO
Lomé, juillet 2018

COMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

**Réunion urgente du Comité Technique Ministériel Spécialisé
Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO pour « Examen et
adoption des modalités de fonctionnement et de l'opérationnalisation de la Reserve
Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO » et sur « la Crise Alimentaire et
Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest »**

Ouagadougou (Burkina Faso) le 6 juin 2018

Communiqué final

1. Sur invitation de la Commission de la CEDEAO, s'est tenue le 6 juin 2018 à Ouagadougou, Burkina Faso, la réunion du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, sous la Présidence du Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche du Togo.
2. Ont pris part aux travaux, les Ministres en charge de l'Agriculture ou leurs représentants mandatés du Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Léone, Sénégal, et du Togo.
3. La réunion avait pour but d'apprécier le rapport des experts du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE) de la CEDEAO sur les modalités de fonctionnement et de l'opérationnalisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) de la CEDEAO et de proposer des mesures d'urgence en réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest.
4. La cérémonie d'ouverture a vu intervenir successivement le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques du Burkina Faso, le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la Commission de la CEDEAO, et enfin le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République Togolaise qui a ouvert la réunion.
5. A l'issue de la cérémonie d'ouverture, le Comité Technique Ministériel Spécialisé a examiné le rapport présenté par les experts. Ce rapport est structuré autour de cinq points : (i) l'état de mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, (ii) la gouvernance et les modalités de fonctionnement de la RRSA, (iii) la réserve financière et le dispositif de financement, (iv) la réponse à la crise alimentaire, nutritionnelle et pastorale, et (v) l'état d'avancement des processus d'élaboration des PNIASAN et de préparation des business meeting nationaux et régional. Le rapport des experts est placé en annexe.
6. Les Ministres ont procédé ensuite à un large échange de vue, notamment autour des points suivants :
 - la composition du Comité de gestion et du Bureau Exécutif ;
 - la mise en place d'un organe transitoire pour assurer de façon diligente la gestion de la crise actuelle ;
 - le périmètre d'intervention de la RRSA centré sur les crises conjoncturelles ;
 - la pérennisation de la RRSA dans le contexte de transformation des agricultures et de construction du marché régional ;
 - le rôle des échanges et des stocks dans la régulation des marchés régionaux et la sécurité alimentaire, et l'importance de la valorisation des produits alimentaires pour améliorer la valeur ajoutée ;
 - la dépendance aux importations dans certains produits en lien avec l'insuffisante intégration du marché régional et la sous-valorisation des complémentarités entre les pays, la persistance des obstacles formels et informels aux échanges intra-communautaires ;
 - l'évolution de la vulnérabilité et des formes de crise alimentaire en lien avec les questions d'insécurité, de changements et de variabilité climatiques, de sous emploi et de croissance de la pauvreté urbaine et périurbaine ;
 - la prise en compte des spécificités des crises pastorales à travers une composante « aliments du bétail », gérée selon les mêmes modalités que les réserves de vivres, et le développement des réserves fourragères dans les pays côtiers ;
 - les impacts de la crise fourragère sur la mobilité du bétail et les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
 - les enjeux liés à la sécurisation du pastoralisme, la révision des règlements relatifs à la transhumance, la gouvernance locale des ressources partagées, les investissements pastoraux, et plus largement le développement des différentes formes d'élevage dans les pays sahéliens et les pays côtiers ;

- le financement des interventions et de la reconstitution du stock avec notamment le principe du remboursement « grain pour grain » et les perspectives d'une mobilisation des ressources du Prélèvement communautaire ;
 - la prise en charge des coûts de transport lors des déstockages avec transport d'un pays vers un autre ;
 - la question du financement structurel à partir du Prélèvement communautaire ;
 - l'abondement de la réserve financière en lien avec les perspectives d'une synergie avec le mécanisme assurantiel ARC ;
 - la prise en compte des spécificités et de la diversité des situations nationales dans les réponses apportées par la RRSA.
7. A l'issue de ces échanges, les Ministres ont adopté les positions, recommandations et décisions suivantes.
 8. Les Ministres ont rappelé l'engagement politique des chefs d'Etat dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ouest africaines, avec pour objectif l'élimination de la faim et de la malnutrition. Ils estiment que le développement du stockage de sécurité aux trois échelles complémentaires que sont les stocks de proximité, les stocks nationaux de sécurité, et enfin les stocks régionaux, permettant à la région de renforcer sa capacité de gestion des risques et sa souveraineté alimentaire, constitue un des principaux piliers de la construction de la CEDEAO des Peuples. Cet engagement au plus haut niveau ayant été concrétisé par l'Acte additionnel portant création de la RRSA, adopté par les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en 2013, place la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire dans les plus hautes priorités de la CEDEAO.
 9. Le CTMS a rappelé qu'avec l'adoption de cet Acte additionnel, les instances statutaires de la CEDEAO ont entériné les principales modalités de gouvernance et de fonctionnement de la RRSA arbitrées par le CTMS d'Abidjan en octobre 2012. Il s'est félicité des efforts engagés par la Commission de la CEDEAO, les Etats et leurs institutions nationales de stockage, les organisations de producteurs et de pasteurs et les partenaires internationaux de la région pour mettre en œuvre la stratégie régionale de stockage de l'Afrique de l'Ouest et surtout, l'Acte additionnel portant création de la RRSA.
 10. Les Ministres ont tenu à rappeler l'importance de la cohérence d'ensemble dans laquelle s'inscrit la mise en œuvre de la RRSA. En particulier, ils ont insisté sur le rôle que la RRSA et les stocks institutionnels en général devront jouer pour répondre aux crises, accroître les débouchés des producteurs et contribuer à développer le marché régional des produits alimentaires. Les Ministres considèrent que le stockage de sécurité alimentaire doit permettre à la région d'affronter les chocs qui affectent en premier lieu les populations vulnérables, mais doit aussi s'inscrire dans une vision de long terme de la lutte contre la faim et la malnutrition inscrite dans la stratégie Faim Zéro et mise en œuvre à travers l'ECOWAP/PDDAA.
 11. Le CTMS s'est aussi félicité de l'implication de la communauté humanitaire internationale autour de la stratégie régionale conjointe de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS et des acteurs régionaux de la société civile et du secteur privé. Ayant à l'esprit les souffrances des populations victimes de ces crises, ils ont invité l'ensemble des acteurs des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles à redoubler d'efforts pour mieux coordonner les interventions d'urgence et les inscrire dans une optique de renforcement de la résilience des ménages et des communautés. Ils ont invité la Commission de la CEDEAO à assurer le leadership de cette coordination, avec l'appui de ses partenaires régionaux et du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA).

12. Le CTMS a tenu à remercier les partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne, l'AFD, l'AECID et l'USAID, qui ont permis de jeter les bases de la RRSA et de la concrétiser. Ils ont tenu à renouveler l'engagement de la région pour en faire une réserve régionale souveraine. A cet égard, ils encouragent la Commission à poursuivre les investigations pour leur proposer un mécanisme opérationnel et équitable de mutualisation de 5 % des stocks nationaux permettant de s'appuyer sur la solidarité entre les pays pour affronter les crises régionales. Ils ont aussi renouvelé l'engagement pris en 2012 de contribuer à l'approvisionnement du stock physique régional. A cette fin, ils demandent à la Commission de proposer des modalités concrètes et équitables, ainsi qu'un échéancier raisonnable pour ces contributions nationales.
13. Enfin, les Ministres se sont engagés à suggérer aux Chefs d'Etat et les Ministres des finances de doter la RRSA d'un mécanisme de financement pérenne, prévisible et renouvelable. A cet égard et conformément à l'Acte additionnel, ils invitent les organes compétents de la CEDEAO à doter la réserve financière de la RRSA d'une part significative des ressources du Prélèvement communautaire. Ils appellent avec force les Etats membres à régulariser les arriérés de versements du prélèvement communautaire auprès de la CEDEAO, et à la Commission de la CEDEAO à allouer les ressources nécessaires à la consolidation de la RRSA.
14. Toujours au titre de la pérennisation de la RRSA, les Ministres invitent la Commission de la CEDEAO à poursuivre les concertations avec African Risk Capacity de façon à envisager les synergies opérationnelles en matière de gestion des risques et évaluer la contribution possible des mécanismes assurantiels au financement des interventions de la RRSA. De la même façon ils demandent à la Commission de la CEDEAO de développer des partenariats opérationnels entre la RRSA, le PAM, l'UNICEF et la FAO, valorisant leurs compétences respectives.
15. Les Ministres ont examiné les propositions issues de la réunion des experts tenue les 4 et 5 juin 2018 à Ouagadougou relatives à la gouvernance de la RRSA, et analysé leur conformité avec les objectifs et les principes d'ores et déjà retenus.
16. Après avoir débattu des recommandations des experts, les Ministres ont amendé la composition du Comité de Gestion et du Bureau exécutif.
17. En ce qui concerne le Comité de Gestion, les ministres retiennent la composition suivante :
 - a. Le Ministre qui assure la présidence en exercice du CTMS. Il préside le Comité de Gestion.
 - b. Le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, représentant le Président de la Commission de la CEDEAO.
 - c. Le Commissaire en charge du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'UEMOA, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA ;
 - d. Le Secrétaire exécutif du CILSS ou son représentant ;
 - e. Un représentant de chaque Etat membre de la CEDEAO, du Tchad et de la Mauritanie ;
 - f. Le Bureau du RESOGEST à travers son Président ou son représentant ;
 - g. Un représentant des organisations de producteurs agricoles
 - h. Un représentant des organisations d'éleveurs
 - i. Un représentant de la société civile
 - j. Un représentant du secteur privé

18. En ce qui concerne le Bureau Exécutif du Comité de Gestion, les ministres retiennent la composition suivante :

- o Le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, représentant le Président de la Commission de la CEDEAO. Il assure la Présidence du Bureau exécutif.
- o Le Commissaire en charge du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'UEMOA ou son représentant
- o Le Secrétaire exécutif du CILSS ou son représentant
- o Le représentant de l'Etat membre qui assure la Présidence en exercice de la CEDEAO
- o Deux représentants du Bureau du RESOGEST
- o Un représentant des organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé

Le Commissaire en charge de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en eau préside le Bureau exécutif.

19. Le CTMS décide de valider les éléments constitutifs des organes de gouvernance de la RRSA (composition, attributions et modalités de fonctionnement du Comité de gestion et de son Bureau exécutif) et recommande leur adoption par le Conseil des Ministres.

20. Face à la crise alimentaire et nutritionnelle, et en réponse à l'interpellation urgente des chefs d'Etat, les Ministres ont adopté les propositions des experts, détaillées dans leur rapport. Ils considèrent de la plus haute importance de mobiliser le plus rapidement possible la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire par solidarité avec les populations vulnérables localisées au Burkina Faso, au Cap Vert, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Sénégal (zones en phases 3 et plus du Cadre Harmonisé).

21. Ils insistent sur la nécessité d'aller vite tout en respectant les procédures de déclenchement de la RRSA de façon à en assurer sa pérennité et sa crédibilité. Aussi, les ministres proposent de mobiliser tout ou partie du stock physique disponible et de sécuriser les conditions de reconstitution de ce stock, au profit des pays qui remplissent les conditions.

22. A cette fin ils recommandent expressément aux Etats membres concernés d'adresser leurs requêtes complètes et conformes auprès de la CEDEAO, permettant d'évaluer les besoins précis et les attentes vis-à-vis de la CEDEAO, et ce avant le 20 juin 2018. Cette requête devra être examinée par l'Unité Technique de Gestion de la Réserve sur la base de l'ensemble des sources d'information disponibles, et ce avant le 25 juin 2018.

23. Dans l'attente de l'institutionnalisation des organes de gouvernance à travers le règlement soumis au Conseil des ministres, les ministres décident la mise en place d'un comité ad-hoc en charge de la gestion de la situation d'urgence. Il sera présidé par le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche du Togo en sa qualité de Président en exercice du CTMS et comprendra le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en eau de la CEDEAO, le Commissaire en charge du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'UEMOA et le Secrétaire exécutif du CILSS.

24. Cette instance transitoire se réunira avant le 30 juin 2018 pour statuer sur les requêtes nationales. Cette réunion permettra en particulier :
- a. De décider les allocations aux différents pays éligibles ;
 - b. D'arrêter les modalités précises et sécurisées de reconstitution des stocks à travers (i) la procédure de remboursement grain pour grain par le pays bénéficiaire, (ii) la procédure de prise en charge par un tiers payant (PTF, PAM, Commission CEDEAO, Commission UEMOA, etc.) et (iii) un abondement de la RRSA à partir du prélèvement communautaire.
25. Le CTMS invite la Commission de la CEDEAO à engager des concertations avec la Commission européenne et l'AFD de façon à contribuer à sécuriser les procédures de déstockage.
26. Le CTMS demande à la Commission de la CEDEAO d'engager une concertation étroite avec le PAM et les principaux bailleurs impliqués dans les appuis aux dispositifs nationaux de prévention et gestion des crises alimentaires dans les six pays, de façon à coordonner les appuis et accroître les synergies.
27. Les ministres invitent les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait, à signer les mémorandums d'entente avec la CEDEAO, de façon à mettre en œuvre les appuis aux pays prévus dans la stratégie de stockage pour renforcer les stocks nationaux de sécurité et les capacités des Etats.
28. Les Ministres ont pris connaissance de l'état d'avancement des processus d'élaboration des PNIASAN et de préparation des business meeting nationaux et du business meeting régional. Ils se sont félicités des progrès accomplis et noté avec satisfaction que la plupart des pays sont en voie d'achèvement de leur processus de définition et validation de leur PNIASAN.
29. Ils ont invité les Etats membres à accélérer les processus nationaux de formulation des PNIASAN, y compris la formulation des programmes mobilisateurs, avant octobre prochain. Les ministres ont adopté le principe d'une réunion régionale à cette date pour préparer le Business meeting régional envisagé début 2019.
30. A cette fin, ils réitèrent leur engagement à mobiliser les ressources nécessaires et invitent les partenaires techniques et financiers à redoubler d'efforts pour les accompagner.
31. Les Ministres ont félicité les experts pour la qualité de leur réflexion, de leur rapport et de leurs propositions.
32. A l'issue de leurs travaux, ils expriment leur immense gratitude à l'endroit du Chef de l'Etat, du Gouvernement et du peuple burkinabé pour les facilités offertes ayant permis le succès de leur rencontre.
33. Le présent rapport a été adopté après amendements.
34. Dans son mot de clôture, le Président de séance, le Colonel Ouro-Koura Agadazi a exprimé ses sincères remerciements à Son Excellence Rock Marc Christian Kaboré et le peuple Burkinabé pour l'accueil et les facilités qui ont permis la réussite de la session. Il a également remercié ses collègues ministres pour leurs précieuses contributions aux débats et pour l'esprit de fraternité qui a prévalu durant la session, sans manquer de témoigner sa gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers pour leurs appuis multiformes. Il a enfin déclaré clos les travaux de la session ministérielle et souhaité à l'ensemble des participants un bon voyage retour vers leur destination respective.

Fait à Ouagadougou, le 6 juin 2018

**Pour le Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture,
Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO**

Le Président,



Colonel Ouro-Koura Agadazi
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche du Togo.

Motion de remerciements

A l'issue des travaux, les membres du Comité Ministériel Spécialisé AERE expriment leurs sincère gratitude et remerciements à son Excellence Monsieur Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, aux membres du Gouvernement et au peuple Burkinabè pour l'accueil chaleureux, fraternel, ainsi que pour les facilités offertes, ayant permis le succès de leur rencontre.

Fait à Ouagadougou le 6 juin 2018.

Les Ministres